



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion de toutes les commissions parlementaires du 12 juillet 2021 (rapport "Waringo")
2. 7848 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2020
 - Présentation du projet de loi par M. le Ministre des Finances
 - Examen de l'avis du Conseil d'Etat
3. Evolution budgétaire
4. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gusty Graas (remplaçant M. Guy Arendt), M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty (remplaçant M. Frank Colabianchi), M. Charles Margue (remplaçant Mme Djuna Bernard), Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Georges Engel, M. Paul Galles (remplaçant M. Laurent Mosar), M. Gusty Graas (remplaçant M. Guy Arendt), M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

Ministère des Finances

M. Raymond Bausch, Directeur de l'Inspection générale des finances

Mme Pascale Toussing, Directrice, M. Luc Schmit, Directeur adjoint, de l'Administration des contributions directes

M. Romain Heinen, Directeur, M. Eric May, Directeur adjoint, de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des douanes et accises

M. Bob Kieffer, Directeur du Trésor

M. Nima Ahmadzadeh, Directeur de la Direction « Affaires économiques et budgétaires »

M. Maurice Decker, de la Direction « Fiscalité »

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion de toutes les commissions parlementaires du 12 juillet 2021 (rapport "Waringo")

La Commission des Finances et du Budget et la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire approuvent le projet de procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2021.

2. 7848 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2020

Suite aux mots de bienvenue de la part de Madame la Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire Diane Adehm (CSV), Monsieur le Ministre des Finances prend la parole pour présenter le projet de loi 7848 portant règlement du compte général de l'exercice 2020.

Le Ministre commence par souligner que l'année 2020 a été très exceptionnelle à cause de la pandémie de la Covid-19. Le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures, dont certaines ont dû être au préalable autorisées par la voie législative et votées par la Chambre des Députés. À cause de ces dépenses supplémentaires non-négligeables, le compte général pour l'année 2020 présente des écarts importants par rapport à ce qui a été prévu dans le budget voté pour cette même année.

Le budget voté a également connu certaines rectifications au courant de l'année 2020, à travers notamment :

- la loi du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement ;
- la loi du 24 juillet 2020 visant à mettre en place un fonds de relance et de solidarité et un régime d'aides en faveur de certaines entreprises ;

- la loi du 15 décembre 2020 autorisant la participation de l'État au financement des mesures prises en charge par l'assurance maladie-maternité dans le cadre de la crise sanitaire due à la pandémie Covid-19 et modifiant la loi modifiée du 20 décembre 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020.

Le Ministre précise que le projet de loi portant règlement du compte général pour l'année 2020 comporte deux nouveautés. D'abord, dans un souci de clarté, les chiffres y sont présentés en euros et non plus en milliers d'euros. Ensuite, le projet de loi fait une distinction entre le budget courant, le budget en capital et les opérations financières.

Le compte général opérations financières incluses fait état d'un déficit total de -1,98 milliard d'euros. Le Ministre relève qu'en intégrant les opérations financières dans le déficit de l'État central, le résultat y découlant ne reflète pas vraiment une image fidèle de la situation financière de l'État. En effet, il convient de préciser, à titre d'exemple, que les emprunts contractés par l'État au courant de l'année 2020 ont pour effet de gonfler le résultat, étant donné qu'ils sont comptabilisés comme des recettes au niveau des opérations financières.

Les opérations financières affichent un excédent de +1,41 milliard d'euros. Cet excédent s'explique par les emprunts lancés durant l'année 2020 pour financer les mesures pour contrecarrer les effets néfastes de la crise. Le Ministre rappelle que, de par le vote de la loi du 18 avril 2020 visant à mettre en place un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19¹, l'État a obtenu l'autorisation d'emprunter durant la crise. Au total, l'État a émis des emprunts pour un montant de 2,5 milliards d'euros pour faire face à la crise. Ces emprunts ont été divisés en deux tranches (de 1 milliard d'euros et de 1,5 milliard d'euros) qui ont chacune bénéficié d'un taux négatif. A ces emprunts s'ajoute également l'emprunt soutenable de 1,5 milliard d'euros émis en date du 14 septembre 2020. Les dépenses pour opérations financières pour l'année 2020 s'élèvent à quelque 2,5 milliards d'euros et se constituent notamment d'un remboursement d'un emprunt pour un montant de 2 milliards d'euros, des amortissements de la dette publique pour un montant de 350 millions d'euros et des remboursements d'emprunts « Belval Ouest » pour un montant de 109 millions d'euros.

Le déficit du compte général pour l'année 2020 hors opérations financières s'élève à -3,79 milliards d'euros. Le Ministre rappelle que le budget voté pour l'année 2020 tablait encore sur un déficit moins important, à savoir de -682 millions d'euros. Alors que le Luxembourg n'est de loin pas le seul pays à avoir connu un creusement de son solde durant la crise, force est de constater néanmoins que le déficit pour l'année 2020 est très significatif. La situation défavorable s'explique par des dépenses courantes présentant un écart de +1,13 milliard d'euros par rapport à ce qui était prévu pour 2020 et des recettes courantes faisant état d'un écart de -1,19 milliard d'euros.

Les recettes totales hors opérations financières ont subi un recul de -1,19 milliard d'euros, en raison des effets négatifs des restrictions sanitaires sur l'économie luxembourgeoise et des mesures qui ont été mises en place au niveau de la fiscalité pour subvenir aux besoins en liquidités des entreprises (annulations d'avances, reports de paiement, remboursements accélérés). Les plus grandes variations négatives des recettes courantes sont constatées au niveau de l'impôt général sur le revenu, aussi bien auprès des collectivités qu'auprès des traitements et salaires. La taxe sur la valeur ajoutée a également connu une variation négative importante de -277 millions d'euros. Les recettes provenant de la participation de l'État dans le capital de sociétés anonymes ont subi une baisse de -121,9 millions d'euros. Le Ministre attire l'attention sur le fait que la Banque centrale européenne avait recommandé aux établissements de crédits de ne pas verser de dividendes à leurs actionnaires.

¹ Projet de loi 7545

Les dépenses totales hors opérations financières ont, quant-à-elles, connu une augmentation de +1,51 milliards d'euros. On constate notamment une variation positive au niveau des dépenses relatives à la dotation de fonds spéciaux de 656 millions d'euros. Cette augmentation provient essentiellement de la dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi de 800 millions d'euros en raison du recours massif au chômage partiel durant la crise sanitaire. L'écart observé au niveau de la dette publique de 350 millions d'euros s'explique par le remboursement de certificats de trésorerie.

Les dépassements pour l'année 2020 s'élèvent à 1,8 milliards d'euros. Au-delà des dépassements, 5 millions d'euros ont été transférés entre crédits budgétaires.

Au niveau du budget en capital, l'écart des recettes s'élève à -5,78 millions d'euros et celui des dépenses de +381 millions d'euros par rapport au budget voté. L'écart constaté au niveau des dépenses s'explique notamment par :

- les aides en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) qui se sont élevées à 249 millions d'euros en 2020 ;
- les investissements pour des équipements militaires, dont 34 millions d'euros pour financer l'avion militaire ;
- l'acquisition d'immeubles pour un montant de 130 millions d'euros.

Les avoirs disponibles des fonds spéciaux de l'État s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2,71 milliards d'euros. Le Ministre des Finances précise que ces avoirs constituent des écritures purement comptables et ne peuvent pas être confondues avec des réserves de liquidités.

Le solde des services de l'État à gestion séparée s'élève en 2020 à 127 millions d'euros.

Le Ministre clôture son intervention en indiquant que le compte général de l'État est établi selon les normes comptables fixées par la loi sur la comptabilité de l'État de 1999. Cette approche nationale est à distinguer avec celle prévue dans les normes européennes connues sous le nom de « système européen des comptes » (SEC2010). Les comptes de l'Administration centrale selon les normes SEC2010 concernent un périmètre qui va au-delà de l'État central, car ils comportent notamment les dépenses effectives des services de l'État à gestion séparée, des établissements publics et des fonds spéciaux. Le ministère des Finances a réalisé des travaux visant à rapprocher les normes nationales et européennes, ce qui explique le fait que les écarts entre les deux soldes se sont substantiellement réduits. Le solde selon les normes SEC2010 pour l'année 2020 s'élève à 3,34 milliards d'euros, ce qui représente un écart de 455 millions d'euros par rapport au solde selon les règles de la comptabilité de 1999.

*

Le projet de loi n'a pas appelé d'observation quant au fond de la part du Conseil d'État.

3. Evolution budgétaire

La Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, Madame Diane Adehm, prend la parole pour annoncer aux membres des deux commissions parlementaires réunies qu'il a été décidé que les chiffres relatifs à l'évolution budgétaire seront dorénavant présentés sur base d'une fréquence bimensuelle.

Suite aux mots introductifs de Madame Adehm, Monsieur le Ministre des Finances prend la parole pour présenter les chiffres relatifs à la situation budgétaire au 31 août 2021².

Il explique tout d'abord que le mois d'août représente deux-tiers de l'année et qu'en partant du principe d'une exécution linéaire théorique du budget, l'État aurait dû au mois d'août avoir atteint environ 66% du budget voté total (que ce soit au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses). Le Ministre tient néanmoins à spécifier que toute comparaison avec ce pourcentage théorique est à interpréter avec prudence, surtout au niveau des dépenses. En effet, étant donné que les dotations en faveur des établissements publics ou des fonds spéciaux sont versées à ces entités en une seule fois durant l'année, il est évident que pour certains mois les dépenses dévieront substantiellement de leur niveau théorique.

Le Ministre apporte ensuite les informations suivantes aux tableaux repris en annexe :

Tableau 1 – situation des recettes courantes de l'État au 31 août 2021

a) Administration des contributions directes

- Les recettes découlant de l'impôt sur les collectivités s'élèvent à 1,16 milliards d'euros, soit +7,5% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2020. Ces recettes représentent environ 60% du budget voté et sont donc en-dessous de leur seuil théorique. Par rapport au même mois en 2019, ces recettes ont subi une variation négative de -27%. Les recettes relatives à l'impôt commercial communal s'élèvent à 720 millions d'euros, soit +10,7% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2020. Ces recettes représentent 80% du budget voté et sont donc au-dessus de leur seuil théorique. Par rapport au même mois en 2019, ces recettes ont baissé de -14%. Le Ministre tient à préciser que l'évolution de ces deux recettes montre que les impôts provenant des entreprises ne suivent plus la tendance favorable observée avant la crise. Toutefois, il convient de noter que l'année 2019 a été particulièrement favorable.
- Les recettes provenant de l'imposition par voie d'assiette ont atteint 598 millions d'euros, soit une hausse de +43% par rapport à août 2020 et 75,2% du budget voté. Par rapport au même mois en 2019, ces recettes ont augmenté de +43% ce qui montre que l'évolution observée au niveau des impôts provenant des personnes physiques suit de plus en plus son cours normal. La même tendance est également observée au niveau des recettes de l'impôt sur les traitements et salaires, qui s'élèvent à 3,2 milliards d'euros, soit +8,3% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2020 et +14,5% par rapport à 2019. Ces recettes correspondent à 70,1% du budget voté. Depuis 2019, les recettes relatives à l'impôt sur les traitements et salaires ont progressé d'environ +7% annuellement, ce qui correspond à leur évolution normale d'avant la crise.
- Les recettes en provenance de l'impôt de solidarité (payé aussi bien par les personnes morales que par les personnes physiques) s'élèvent à 343 millions d'euros, donc +11,6% par rapport à 2020 et +3,2% par rapport à 2019. Ces recettes correspondent à 61,2% du budget voté pour l'année 2021.
- Les recettes du prélèvement sur les revenus de capitaux s'élèvent à 541 millions d'euros, soit +143% par rapport aux recettes au mois d'août en 2020. Elles correspondent à 154,4% du budget voté. Le Ministre précise que ces recettes sont très volatiles et qu'elles ont en plus fait l'objet de certaines corrections techniques au cours de l'année 2021.

² Voir en annexe du présent procès-verbal

- Les recettes découlant de l'impôt sur la fortune s'élèvent à 600 millions d'euros, donc +9,1% par rapport à 2020. En août 2021, ces recettes représentent d'ores et déjà 91% de la totalité du budget voté. Il convient néanmoins de préciser que, par rapport à août 2019, leur évolution n'a été que de +1%.
- Les recettes relatives à la retenue libératoire nationale sur intérêts ont atteint un montant de 15,5 millions d'euros, donc -14% par rapport à août 2020, voire 60% du budget voté. Cette décroissance s'explique par l'environnement des taux d'intérêt bas. Par rapport à août 2019, les recettes ont baissé de -36%.
- L'impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes s'élève à 30 millions d'euros, ce qui correspond à -17,5% par rapport à 2020 et à 56,3% du budget voté. Le Ministre indique que l'impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes connaît actuellement un décalage, étant donné qu'il se rapporte aux résultats des entreprises de l'année 2020 donc au plus fort de la crise liée à la pandémie Covid-19.
- Les recettes découlant des prélèvements sur les jeux de casino ont atteint 13 millions d'euros, soit le double des recettes d'août 2020 et 106,1% du budget voté. Par rapport à 2019, ces recettes ont augmenté de +4,7%.

Les recettes totales de l'Administration des contributions directes au 31 août 2021 s'élèvent à 6,5 milliards d'euros, donc +16,3% par rapport à 2020 et 72,6% du budget voté. Ces recettes dépassent celles du mois correspondant de l'année 2019 de l'ordre de +6,2%. Le Ministre conclut que, sur deux ans, les recettes de l'administration ont connu une croissance annuelle de +3%, ce qui ne correspond pas encore à leur évolution d'avant la crise.

b) Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

- Les recettes collectées au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'élèvent à environ 3 milliards d'euros au 31 août 2021, soit +692 millions d'euros par rapport à la même période en 2020. Par rapport à 2019, les recettes de la TVA ont augmenté d'environ +16%, ce qui équivaut à leur évolution habituelle observée avant la crise. Le Ministre tient à souligner que la TVA est actuellement la recette qui connaît l'évolution la plus dynamique parmi toutes les autres recettes de l'État. Cette tendance est un bon indicateur pour l'état actuel de l'économie luxembourgeoise et démontre le retour de la confiance des consommateurs.
- Les droits d'enregistrement encaissés fin août 2021 affichent un montant de 338 millions d'euros, soit +42% par rapport à août 2020 et 88% du budget voté. En comparaison avec l'année 2019, les droits d'enregistrement affichent une hausse de +38%. Le Ministre explique que cette évolution, certes favorable pour les comptes de l'État, est néanmoins liée à un phénomène plus désavantageux pour les ménages, à savoir la hausse des prix dans l'immobilier.
- Les recettes perçues au titre de la taxe d'abonnement s'élèvent à 936 millions d'euros, ce qui équivaut à une hausse de +21% par rapport à la même période en 2020 et à 85,6% du budget voté. En comparant cette évolution avec l'année 2019, on constate que ces recettes ont progressé de +23%. Cette tendance est favorable et reflète l'évolution positive des bourses. Le Ministre précise que le cadre légal en vigueur au Luxembourg incite les investisseurs à se tourner de plus en plus vers les actifs durables et verts.
- Les droits de succession s'élèvent à 72 millions d'euros, soit +43% par rapport à août 2020 et 84,6% du budget voté.

Les recettes totales de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA pour le 31 août 2021 s'élèvent à 4,6 milliards d'euros, soit +28% par rapport à août 2020 et 77,5% du budget voté. Ces recettes dépassent celles du mois correspondant de l'année 2019 de +17,5%. Cette évolution positive montre que l'économie se remet bien de la crise.

c) Administration des douanes et accises

- Le Ministre explique que la tendance baissière observée au niveau des recettes de l'Administration des douanes et accises se confirme en partie pour ce mois d'août 2021. L'évolution défavorable de ces recettes s'explique par l'introduction de la taxe CO₂ qui rend le Luxembourg moins attractif par rapport à ces pays voisins. Le Ministre souligne néanmoins que cette taxe est un facteur clé pour le Luxembourg afin d'atteindre ses objectifs de développement durable.
- Pour ce qui concerne les huiles minérales, les ventes d'essence ont augmenté de +14% par rapport à 2020, ce qui a entraîné des recettes correspondantes de l'ordre de 139 millions d'euros, soit +27% par rapport à la même période de 2020. Le Ministre explique que cette évolution s'explique par le confinement en 2020 et la réduction concomitante du trafic. Pour le diesel (gasoil routier), la même comparaison révèle une augmentation des ventes de +1,6%, ce qui correspond à des recettes pour un montant de 447 millions d'euros, soit une hausse de +15%. La consommation du diesel (stimulée surtout par les transporteurs) est en décélération.
- En août 2021, les ventes de cigarettes ont augmenté de +6,7% par rapport à août 2020 et celles du tabac, de l'ordre de +9%. Cette progression se reflète également dans les recettes.
- En ce qui concerne l'alcool, les quantités vendues ont augmenté de +5,3% par rapport à fin août 2020.
- Les recettes au titre de la taxe sur les véhicules automoteurs affichent un montant de 48 millions d'euros en août 2021, soit 70,5% du budget voté.

Les recettes globales perçues par l'Administration des douanes et accises en août 2021 s'élèvent à 1,2 milliards d'euros, soit +14,5% par rapport à août 2020 et 71,2% du budget voté. Le Ministre précise que les recettes de l'administration sont au-dessus de leur seuil théorique en partant du principe d'une exécution budgétaire linéaire. Ces recettes restent néanmoins stables par rapport à la période correspondante de l'année 2019, soit +1,7% (+19 millions d'euros).

En conclusion, les recettes pour les trois administrations fiscales pour le mois d'août de 2021 s'élèvent à 12,3 milliards d'euros, donc +20% par rapport à août 2020 et +10,5% par rapport à août 2019. Les recettes ont atteint 74% du budget voté (au lieu des 66% attendus à l'issue de huit mois).

Tableaux 2 et 3 – Evolution des recettes et dépenses de l'Administration centrale selon les normes SEC2010 au 31 août 2021

A titre préliminaire, le Ministre rappelle que certaines opérations (notamment la comptabilisation de l'avion militaire ainsi que les mesures exceptionnelles prises durant la crise, comme la dotation exceptionnelle de 800 millions d'euros en faveur du fonds pour l'emploi et 249 millions d'euros pour les aides en faveur des entreprises) font que toute comparaison des dépenses avec l'année 2020 doit être effectuée avec prudence.

- Les dépenses relatives à la consommation intermédiaire (frais de fonctionnements etc.) s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, soit +11,7% par rapport à août 2020. Ces dépenses incorporent notamment des charges encore encourues aujourd'hui en raison de la crise sanitaire.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent comme suit :
 - Les investissements directs (formation de capital) effectués au 31 août 2021 s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, soit une baisse de -198 millions d'euros (-15%) par rapport à celles d'août 2020. Cette différence s'explique toujours par une diminution importante au niveau du fonds militaire du fait que le paiement de l'avion militaire A400M a été comptabilisé dans sa totalité en 2020. Il y a également lieu de tenir compte des dépenses d'investissement exceptionnelles effectuées en 2020 dans le domaine de la santé, de sorte que celles-ci sont désormais en baisse de l'ordre de -127 millions d'euros.
 - Les investissements indirects (transferts en capital) affichent au 31 août 2021 un montant de 656 millions d'euros, soit une hausse de +56 millions d'euros (+9,3%) par rapport à la même période de 2020. Les bénéficiaires principaux de ces investissements sont les fonds spéciaux.
 - Le total des investissements (cumul des rubriques « formation de capital » et « transferts en capital ») en août 2021 atteint un montant d'environ 1,8 milliard d'euros, soit un recul de -142 millions d'euros (-7,6%). Hors avion militaire, les investissements restent stables par rapport à la même période de 2020 et, par rapport à 2019, on constate une progression de +276 millions d'euros (+19%).
 - Le Ministre tient à souligner qu'il est de la volonté du Gouvernement de continuer à maintenir les investissements publics à un niveau élevé et de garantir la confiance des entreprises et des consommateurs à l'issue de la crise sanitaire.
- Les dépenses au titre des rémunérations des salariés ont atteint 3,3 milliards d'euros, ce qui équivaut à une progression de +4,6% par rapport à août 2020. Cette progression est notamment liée à la pandémie et aux recrutements supplémentaires.
- Les dépenses en matière de prestations sociales autres qu'en nature affichent un montant de 1,5 milliard d'euros fin août 2021, soit une baisse de -27% par rapport à celles de fin août 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par les dépenses exceptionnelles en relation avec le chômage partiel réalisées en 2020.
- Les transferts courants (pensions, maladie, famille, communes) s'élèvent à 6 milliards d'euros, donc +1,4% par rapport à août 2020.

En conclusion, le Ministre des Finances annonce que l'Administration centrale affiche au 31 août 2021 un solde déficitaire de -124 millions d'euros, soit une amélioration de +2,7 milliards d'euros par rapport à août 2020. Cette situation favorable s'explique par une baisse des dépenses de l'ordre de -346 millions d'euros et une hausse des recettes de +2,4 milliards d'euros par rapport à la même période de l'année dernière. Alors que le solde de l'Administration centrale a quasi atteint un équilibre, il convient toutefois d'interpréter ce résultat avec prudence, car l'année n'est pas encore achevée et de nombreuses dépenses seront encore réalisées jusqu'à la clôture des comptes. Le Ministre indique que le solde de l'Administration centrale en 2021 est dans la lignée des résultats des années précédentes (à l'exception de l'année 2020), soit +613 millions d'euros en août 2019 et -108 millions d'euros en août 2018.

Tableau 4 – Budget de l'Etat pour 2021 d'après la législation sur la comptabilité de l'État

Fin août 2021, le déficit de l'État central s'élève à -428 millions d'euros. Pour rappel, le budget voté pour l'année 2021 prévoit que l'État central clôture l'exercice avec un déficit total de -2,5 milliards d'euros. En comparaison avec les années précédentes, le résultat de l'État central est plus favorable que celui de 2020, similaire à celui de l'année 2019 et meilleur que celui des années 2018 et 2017. Le Ministre indique que le solde conformément à la législation sur la comptabilité évolue de la même façon que le solde établi en vertu des normes européennes. Un retour à la normale est constaté.

Le budget des opérations financières affiche des recettes pour un montant de 2,5 milliards d'euros et des dépenses pour 640 millions d'euros. Le Ministre indique que par rapport à la dernière présentation de la situation budgétaire, les opérations financières n'ont pas fait l'objet de changements significatifs.

Au 31 août 2021, les liquidités de l'Etat se sont élevées à environ 2,1 milliards d'euros et sont restées stables jusqu'au 30 septembre 2021.

Fin août 2021, la dette du Luxembourg s'élève 17,9 milliards d'euros. Elle correspond à 25% du PIB (26% fin juin 2021) et reste en-dessous du plafond de 30% que s'est fixé le Gouvernement.

4. Divers

Luxembourg, le 25 novembre 2021

La Secrétaire-administrateur,
Cristel Sousa

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Annexes :

- Tableaux relatifs à la situation budgétaire au 31/08/2021

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 AOUT 2021
(selon la comptabilité de l'Etat)

1

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	31 août		Variation 21/20		Budget	Budget	Compte prov.	Recettes en % du budget voté	
	2021	2020	en mio. EUR	en %	2021	2020	2020	2021	2020
I. Contributions directes	6 528.0	5 611.2	916.9	16.3	8 996.0	9 793.2	9 094.3	72.6	57.3
1. Collectivités [1]	1 163.4	1 082.6	80.8	7.5	1 950.0	2 250.0	1 931.4	59.7	48.1
2. Assiette [1]	597.5	418.0	179.5	43.0	795.0	845.0	809.0	75.2	49.5
3. Salaires et traitements	3 187.7	2 943.8	243.9	8.3	4 545.0	4 765.0	4 470.1	70.1	61.8
4. Impôt de solidarité	343.3	307.7	35.6	11.6	561.1	604.6	555.0	61.2	50.9
5. Revenus de capitaux	540.5	222.4	318.0	143.0	350.0	470.0	419.6	154.4	47.3
6. Fortune [2]	599.8	549.7	50.2	9.1	660.0	700.0	773.5	90.9	78.5
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	15.5	18.0	-2.5	-14.0	26.0	37.0	22.4	59.5	48.6
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	29.9	36.2	-6.3	-17.5	53.0	52.0	61.2	56.3	69.6
9. Jeux de casino (recettes brutes)	13.3	6.5	6.8	104.0	12.5	22.0	9.5	106.1	29.6
10. Contributions directes - autres	37.2	26.3	10.9	41.4	43.4	47.6	42.7	85.6	55.3
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	719.9	650.3	69.6	10.7	900.0	1 053.0	927.3	80.0	61.8
II. Douanes & accises	1 182.2	1 032.8	149.4	14.5	1 659.9	1 774.1	1 614.4	71.2	58.2
11. Droits d'accises sur l'essence [3]	138.5	111.4	27.1	24.3	206.5	231.3	176.0	67.1	48.2
<i>dont taxe CO2</i>	17.9	-	-	-	27.7	-	-	64.6	-
12. Droits d'accises sur le gasoil routier [3]	446.6	387.6	59.0	15.2	630.9	773.9	610.2	70.8	50.1
<i>dont taxe CO2</i>	90.2	-	-	-	131.7	-	-	68.5	-
13. Droits d'accises sur les tabacs manufacturés	467.0	424.4	42.6	10.0	657.1	610.3	664.8	71.1	69.5
14. Droits d'accises sur l'alcool	38.8	36.8	2.0	5.4	59.9	55.2	59.1	64.8	66.7
15. Taxe sur les véhicules automoteurs	47.9	47.5	0.4	0.9	68.0	68.0	68.1	70.5	69.9
16. Eurovignettes	10.3	10.4	-0.1	-1.2	14.5	13.5	14.9	70.8	77.0
17. Droits de douane CE	3.6	3.5	0.1	1.7	6.0	4.8	4.8	59.7	73.4
18. Douanes - Autres	29.5	11.1	18.4	165.5	17.1	17.1	16.4	173.1	65.2
<i>dont taxe CO2 [4]</i>	18.0	-	-	-	-	-	-	-	-
III. Enregistrement & domaines	4 583.9	3 577.4	1 006.5	28.1	5 916.6	6 003.7	5 644.9	77.5	59.6
19. Droits d'enregistrement	337.7	238.7	99.0	41.5	383.9	384.6	360.2	88.0	62.1
20. Taxe sur la Valeur ajoutée	3 041.9	2 350.2	691.6	29.4	4 012.8	4 121.1	3 843.4	75.8	57.0
21. Taxe d'abonnement [5]	936.3	771.9	164.4	21.3	1 094.0	1 087.4	1 050.4	85.6	71.0
22. Taxe sur les assurances	48.2	47.6	0.6	1.2	62.2	58.0	60.5	77.5	82.1
23. Droits de succession	71.9	50.3	21.7	43.1	85.0	85.0	80.2	84.6	59.1
24. Enregistrement & domaines - autres	147.8	118.6	29.2	24.6	278.8	267.6	250.3	53.0	44.3
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	12 294.1	10 221.3	2 072.8	20.3	16 572.6	17 570.9	16 353.6	74.2	58.2
IV. Trésorerie de l'Etat	313.4	162.3	151.1	93.1	253.8	305.1	326.8	123.5	53.2
25. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	210.4	46.6	163.8	351.5	160.8	208.2	60.8	130.8	22.4
26. Intérêts de fonds en dépôt	11.5	15.2	-3.7	-24.1	1.0	1.0	37.2	1 154.7	1 521.6
27. Trésorerie de l'Etat - autres	91.5	100.5	-9.0	-9.0	92.0	95.9	228.8	99.4	104.8
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	12 607.5	10 383.6	2 223.9	21.4	16 826.4	17 876.1	16 680.4	74.9	58.1

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] Droits d'accises totaux se composant des droits d'accises communes UEBL, des droits d'accises autonomes, de la contribution sociale ainsi que de la taxe CO2.

[4] Taxe CO2 perçue sur l'essence au plomb, le kérosène, le pétrole lampant industriel et combustible, le gasoil carburant et chauffage, le LPG et le gaz naturel.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

20
21



**Administration centrale 2021
(selon SEC)**

Evolution des recettes et dépenses au 31 août 2021

	Situation fin août					
	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	
					en millions	en %
Dépenses.	12 006	12 600	14 834	14 488	- 346	-2.3%
Recettes.	11 898	13 213	11 950	14 364	+2 414	+20.2%
Solde	- 108	+ 613	-2 884	- 124	+2 759	

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.



Administration centrale 2021

(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin août					
	2018	2019	2020	2021	variation 2021/2020	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	845.8	924.9	1 003.8	1 121.0	+ 117.2	+11.7%
2. Formation de capital	1 048.9	1 063.7	1 281.5	1 083.3	- 198.3	-15.5%
3. Rémunération des salariés	2 660.7	2 885.9	3 187.1	3 333.8	+ 146.7	+4.6%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	412.4	401.2	438.1	467.0	+ 28.9	+6.6%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	160.1	163.2	157.0	112.5	- 44.5	-28.4%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	1 096.4	1 195.9	2 049.1	1 496.8	- 552.3	-27.0%
7. Prestations sociales en nature	140.8	152.8	161.7	153.2	- 8.5	-5.2%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes)	5 214.6	5 391.6	5 967.4	6 048.8	+ 81.4	+1.4%
- transferts à la sécurité sociale	3 387.7	3 256.2	3 733.5	3 794.6	+ 61.1	+1.6%
- transferts aux administrations locales	648.4	861.7	876.0	909.0	+ 33.1	+3.8%
- autres	1 178.5	1 273.7	1 358.0	1 345.2	- 12.8	-0.9%
9. Transferts en capital	418.4	399.5	600.8	656.4	+ 55.7	+9.3%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	7.9	21.5	- 12.5	15.4	+ 27.9	-222.8%
Dépenses totales	12 005.9	12 600.3	14 834.1	14 488.3	- 345.8	-2.3%
Recettes						
11. Impôts sur la production	4 634.9	4 959.7	4 531.8	5 668.6	+1 136.9	+25.1%
12. Impôts courants sur le revenu	5 388.4	6 122.7	5 617.8	6 518.3	+ 900.6	+16.0%
13. Autres recettes	1 874.8	2 130.8	1 800.9	2 177.0	+ 376.1	+20.9%
Recettes totales	11 898.1	13 213.3	11 950.4	14 364.0	+2 413.6	+20.2%
Solde	- 107.8	+ 613.0	-2 883.7	- 124.3	+2 759.4	-

20 21



Budget de l'Etat* pour 2021

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 31 août 2021

	Budget 2021	Situation fin août	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	16 738.9	12 532.2	74.9%
Dépenses	16 876.3	11 021.9	65.3%
Solde	- 137.4	+1 510.3	-
Budget en capital			
Recettes	143.4	78.0	54.4%
Dépenses	2 466.7	2 016.3	81.7%
Solde	-2 323.3	-1 938.3	-
Budget total			
Recettes	16 882.4	12 610.2	74.7%
Dépenses	19 343.0	13 038.2	67.4%
Solde	-2 460.6	- 428.0	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2021

Le tableau ci-dessus est exprimé **HORS** opérations financières

Budget des opérations financières	Budget 2021	Situation fin août	
		En valeur	en % du budget voté
Recettes des opérations financières	2 679.2	2 522.0	94.1%
Emprunts	2 678.0	2 500.0	93.4%
Emission de certificats de trésorerie	0.0	0.0	-
Autres	1.2	22.0	1792.8%
Dépenses des opérations financières	233.6	640.3	274.1%
Solde	+2 445.7	+1 881.7	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2021

Mesure	Description	Sous-Secteur	Montants déboursés (Exercice 2020)		Montants déboursés (Exercice 2021)		Montants remboursés / recouvrés		
			en millions d'euros	en % du PIB	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en % du PIB	
Dépenses discrétionnaires									
Mesures sanitaires et liées à la gestion de la crise	Dépenses en matière de gestion de crise sanitaire	AC	247	0.4%	121	0.2%			
	<i>HCPN¹</i>		118	0.2%	49	0.1%			
	<i>Frais d'acquisition pour la gestion de crises</i>		7	<0,1%	1	<0,1%			
	<i>Service Information et Presse / Rapatriement</i>		1	<0,1%					
	<i>Contribution et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN</i>		2	<0,1%					
	<i>Frais d'expert / Achats de médicaments/ Frais de fonctionnement de centres d'hébergement d'urgence</i>		71	0.1%	71	0.1%			
	<i>Monitoring de la population luxembourgeoise pendant la sortie de crise COVID-19</i>		31	<0,1%					
	<i>Réserve sanitaire</i>		17	<0,1%					
Avances remboursables en faveur des entreprises	Avances remboursables d'un montant maximal de 1.800.000 EUR ²			152	0.2%	21	<0,1%		
Aides directes en faveur des entreprises	Différentes aides directes en faveur des microentreprises et indépendants			105	0.2%	0.2	<0,1%		
	<i>Aide forfaitaire aux microentreprises de 5 000 EUR (Stabilisation)</i>			32	<0,1%				
	<i>Aide forfaitaire complémentaire aux microentreprises de 5 000 EUR (Stabilisation)</i>			37	0.1%	0.0	<0,1%		
	<i>Aide forfaitaire aux entreprises (10 à 20 pers.) de 12 500 EUR (Stabilisation)</i>			8	<0,1%				
	<i>Aide forfaitaire de 2 500 pour les indépendants (Stabilisation)</i>			6	<0,1%	0.0	<0,1%		
	<i>Aide forfaitaire supplémentaire de 3 000 - 4 000 EUR pour indépendants (Stabilisation)</i>			13	<0,1%	0.0	<0,1%		
	<i>Aide de redémarrage pour le commerce de détail en magasin (Neistart)</i>			9	<0,1%	0.1	<0,1%		
Fonds de relance et de solidarité	Aide directe mensuelle de 1.250 euros par salarié en poste et de 250 euros par salarié au chômage partiel pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise COVID-19 (Neistart) et autres aides			52	0.1%	171	0.2%		
	<i>dont: Aide FRS</i>		49	0.1%	34	<0,1%			
	<i>dont: Aide coûts non-couverts</i>		3	<0,1%	122	0.2%			
	<i>dont: Aide indépendants 2021</i>				15	<0,1%			
Mesures pour soutenir les investissements	Aide incitant les entreprises, moyennant des niveaux de subvention particulièrement favorables, à réaliser des investissements		2	<0,1%	6	<0,1%			
Différentes aides sectorielles	Soutien financier pour la culture, le sport, le tourisme, et l'agriculture		21	<0,1%	0.2	<0,1%			
	<i>Fonds de Relance Tourisme</i>		2	<0,1%					
	<i>Bons d'achat pour une nuitée dans une structure d'hébergement au Luxembourg</i>		5	<0,1%					
	<i>Mesures spécifiques pour la culture</i>		9	<0,1%					
	<i>Restart Sport</i>		2	<0,1%					
	<i>Paquet de relance Agriculture</i>		3	<0,1%	0.2	<0,1%			
Relance économique verte et durable	Aide financière et primes d'achat pour la rénovation énergétique, la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables et l'électromobilité		1	<0,1%					
Mesures pour maintenir l'emploi	Chômage partiel en faveur de tous les secteurs affectés par la crise		1007	1.6%	168	0.2%	-384	-0.6%	
	<i>Chômage partiel pour cas de force majeure (Stabilisation)</i>		859	1.3%					
	<i>Prolongation de l'indemnisation de chômage pour 3 mois (Stabilisation)</i>		22	<0,1%	18	<0,1%			
	<i>Chômage partiel structurel (Neistart)</i>		126	<0,1%	150	0.2%			

Mesures en faveur de l'éducation	Aides pour assurer le fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil	AC	47	0.1%	12	<0,1%		
	Recrutement de personnel		11	<0,1%	5	<0,1%		
	Fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil		36	0.1%	4	<0,1%		
	Relance formation professionnelle				3	<0,1%		
Aides sociales	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et aide financière pour études supérieures étendue		41	0.1%	0.3	<0,1%		
	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et reconduction de l'allocation de vie chère pour 2021		40	0.1%				
	Extension de la durée maximale de l'aide pour études supérieures		1	<0,1%	0	<0,1%		
Indemnités pécuniaires de maladie	Prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail et gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail (quarantaines sont incluses) ³	SS	145	0.2%	9	<0,1%		
	Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie jusqu'à la fin de l'état de crise		132	0.2%				
	Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie à partir du 1er juillet 2020 en cas de mise en quarantaine ou d'isolement		11	<0,1%	7	<0,1%		
	Gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail		2	<0,1%	2	<0,1%		
Congé pour raisons extraordinaires	Congé pour raisons familiales extraordinaire et congé pour soutien familial ³		238	0.4%	40	0.1%		
	Congé pour soutien familial		0	<0,1%	0	<0,1%		
	Congé pour raisons familiales (CPRF)		238	0.4%	40	0.1%		
Sous-Total (Dépenses discrétionnaires)			2058	3.2%	549	0.8%		
Recettes avec impact SEC								
Impôts directs	Annulation des avances en matière d'impôt et report d'échéance de paiement	AC	232	0.4%	4	<0,1%		
	Demande d'annulation de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} avance 2020		162	0.3%	0	<0,1%		
	Demande d'annulation HORECA de la 3 ^{ème} et 4 ^{ème} avance 2020 ainsi que de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} avance 2021				3	<0,1%		
	Demande de délai de paiement		70	0.1%	1	<0,1%		
Impôts indirects	Tolérance administrative et remboursement de soldes créditeurs TVA < 10.000 EUR ¹		196	0.3%				
	TVA Perte COVID-19 (Mesures administratives)		83	0.1%				
	Remboursement COVID-19		113	0.2%				
Cotisations sociales	Report des cotisations sociales sans intérêts ni pénalités	SS	100	0.2%			-25	<0,1%
	Suspension jusqu'au 31 décembre 2020 des intérêts moratoires sur les cotisations non-payés à l'échéance ¹		4	<0,1%	4	<0,1%		
Sous-Total (Recettes avec impact SEC)			531	0.8%	8	<0,1%		
TOTAL			2589	4.0%	557	0.8%		

AC = Administration centrale ; SS = Sécurité Sociale

Notes: Le tableau présente un aperçu de l'ensemble des mesures COVID-19 prises par le Gouvernement tant au niveau des dépenses et des recettes publiques pour l'année 2020 suivant la logique du périmètre de l'Administration publique.

¹ Ces montants sont neutres d'un point de vue comptable pour le calcul du solde SEC 2010. Les recouvrements ont engendré une baisse du report des cotisations sociales.

² Une partie des dépenses effectuées par le HCPN seront prises en charge par la Sécurité Sociale pour un montant total de 14 millions d'euros.

³ L'Administration centrale assurera le financement du congé pour raisons familiales (soutien familial y inclus) et la prise en charge de l'indemnité pécuniaire de maladie par l'assurance maladie-maternité. La prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail a été intégralement supportée par l'Etat (cf loi Kassensturz). A noter toutefois que cette dépense ne constitue pas un coût supplémentaire pour l'Etat ni pour les Administrations publiques étant donné que cette mesure a entraîné une diminution des dépenses de la Mutualité des employeurs et, par conséquent, une diminution de la participation de l'Etat dans son financement, ce dernier supportant le déficit de la Mutualité des employeurs en vertu de l'article 56 du code de la sécurité sociale.

Garanties/Prêts en réponse à la pandémie de la COVID-19

6

Mesure	Description	Montants garantis	
		en millions d'euros	en % du PIB
Régime de garanties étatiques	Garantie étatique pour de nouveaux prêts octroyés par des établissements de crédits. Prolongation du régime de garanties étatiques jusqu'au 31 décembre 2021	161	0.2%
Office du Ducroire	Soutenir davantage l'exportations, y compris vers les marchés touchés par le COVID-19	105	0.2%
TOTAL		266	0.4%